

PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS UDEM-MCGILL; étudiez sur l'autre versant.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- être citoyen canadien ou résident permanent
- avoir une moyenne cumulative de 3.0 ou plus
- être inscrit depuis un minimum d'un an à l'Université de Montréal dans un programme de baccalauréat avant la participation au programme d'échanges

SÉLECTION DES CANDIDATS :

Une sélection parmi les candidatures reçues sera faite par le vice-rectorat affaires académiques. Les étudiants choisis recevront un courriel pour les inviter à s'inscrire au programme. Le programme permettra à 50 étudiants de s'inscrire pour un ou deux trimestres à McGill, au choix de l'étudiant.

RECONNAISSANCE DES CRÉDITS :

Le choix de cours dans l'établissement d'accueil devra être approuvé par leur responsable de programme de premier cycle avant l'inscription via le système CREPUQ.

CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS :

Le bilinguisme n'est pas exigé mais il faut que les étudiants puissent posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise pour pouvoir suivre leurs cours en anglais et participer aux discussions en classe.

RELEVÉ DE NOTES :

Les notes obtenues à l'Université McGill apparaîtront dans le bulletin et l'option d'avoir la mention Réussite/Échec n'est pas offerte. Par conséquent, les résultats seront comptabilisés dans la moyenne cumulative. Les notes seront converties puisque le barème utilisé à McGill diffère de celui utilisé à l'Université de Montréal.

PARTICIPATION À PLUSIEURS PROGRAMMES D'ÉCHANGES :

Règle générale, les étudiants peuvent effectuer un maximum de deux trimestres dans le cadre de programmes d'échanges. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer d'être vigilant quant à leur participation à plusieurs autres programmes d'échanges.

DÉSINSCRIPTION AUX COURS DE L'UdeM :

L'étudiant de l'UdeM qui sera accepté au programme d'échange pourra se désinscrire à ses cours UDM lorsqu'il aura reçu son numéro d'identification de McGill. Règle générale, les étudiants de l'UdeM ont habituellement jusqu'à deux semaines après le début des cours pour annuler les cours sans frais.

DROITS ÉTUDIANTS UdeM :

L'étudiant inscrit au programme d'échange conserve tous ses droits puisque les frais de scolarité sont payés à l'Université de Montréal.

CALENDRIER DES ÉTUDES :

Le calendrier des études de McGill n'est pas le même que celui de Montréal et l'étudiant est responsable de s'assurer de respecter les normes édictées par le calendrier de son université d'accueil.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUX COURS À McGill :

Il est fortement recommandé de s'inscrire aux cours de McGill dès que l'étudiant obtient son autorisation d'inscription afin de s'assurer d'obtenir des places dans les cours désirés. Les étudiants de l'Université de Montréal ont l'opportunité de s'inscrire en même temps que les étudiants de l'Université de McGill.

STATUT TEMPS PLEIN :

Exceptionnellement, l'étudiant de l'Université de Montréal peut s'inscrire à temps plein à McGill et conserver un cours à l'Université de Montréal afin de ne pas nuire à la poursuite de ses études dans son institution. Pour être à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à au moins 12 crédits.